



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 587-2013 et 520-2012-08

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Diane Desjardins, greffière de la susdite Ville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du 08 janvier 2013, les règlements suivants :

- **Règlement numéro 587-2013 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2013 ;**
- **Règlement numéro 520-2012-08 modifiant l'annexe «A» (liste des arrêts obligatoires) du règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville**

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Ville situé au 330, montée de l'Église, Saint- Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE TREIZE.

Diane Desjardins
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Diane Desjardins, greffière de la ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant le 09 janvier 2013 une copie au bureau de la Ville et en le publiant dans le journal « Le Mirabel » édition du 11 janvier 2013.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE TREIZE.

Diane Desjardins
Greffière